

Baromètre FIGEC – Rexecode

sur les risques de défaut de paiement et de défaillances d'entreprises (période du 7 au 9 septembre 2020)

Contexte : La FIGEC regroupe les entreprises spécialisées dans l'information d'entreprise, la gestion de créances et l'enquête civile. A ce titre, la fédération est une vigie de premier ordre pour apprécier le principal risque qui pèse sur les entreprises comme sur l'ensemble des débiteurs dans ce contexte exceptionnel ouvert par la pandémie du Covid 19, à savoir le risque de défaut de paiement et celui de défaillances.

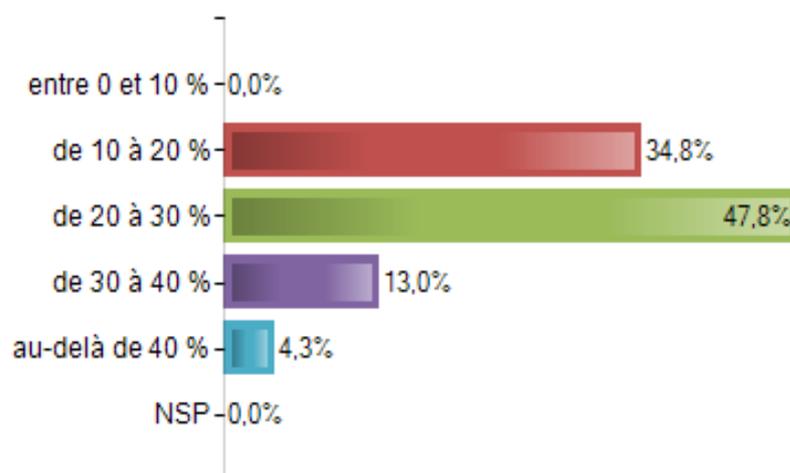
La FIGEC s'est ainsi associée à **Rexecode**, institut économique spécialisé dans l'analyse du système productif, pour élaborer une enquête auprès de ses entreprises adhérentes afin de recueillir leur analyse de la situation et l'évolution des risques qui pèsent sur l'ensemble des entreprises françaises.

Un tiers des entreprises membres de la FIGEC ont répondu à un bref questionnaire qui leur a été soumis pendant la période allant du **7 au 9 septembre 2020**.

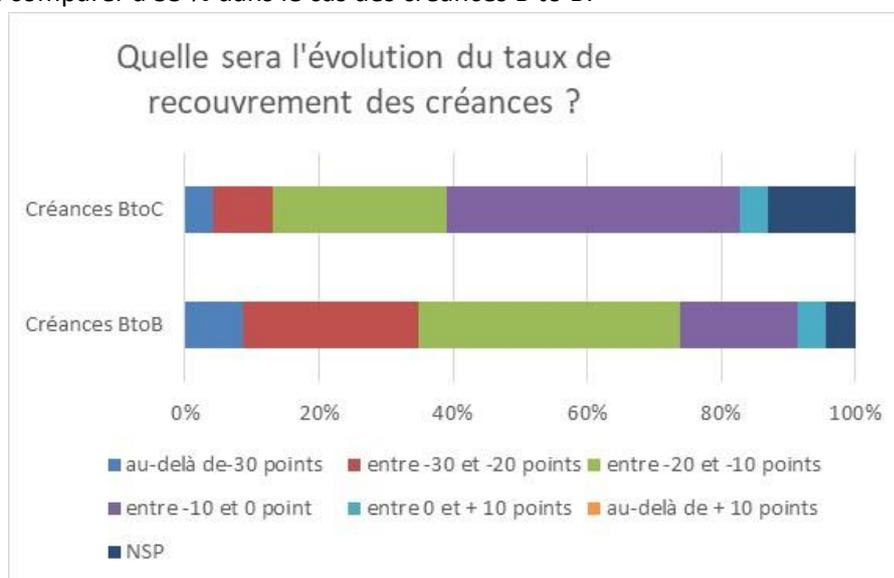
Les principaux enseignements de cette enquête sont les suivants :

- **48 % des chefs d'entreprise de la FIGEC estiment que ce sont entre 20 et 30 % des entreprises qui vont ou qui ont augmenté le délai de règlement de leurs fournisseurs dans le contexte de la Covid-19.** Ils sont également 13 % à anticiper que cette proportion sera supérieure à 30 %. Ils sont 35 % à estimer qu'elle sera comprise en 10 et 20 % des entreprises. La proportion d'adhérents de la FIGEC qui jugent que plus de 20 % des entreprises vont augmenter ce délai est stabilisée autour de 65 %, niveau qu'elle avait atteint dans la précédente enquête conduite au cours du mois de juin 2020.

Quel pourcentage d'entreprises vont augmenter le délai de règlement de leurs fournisseurs?

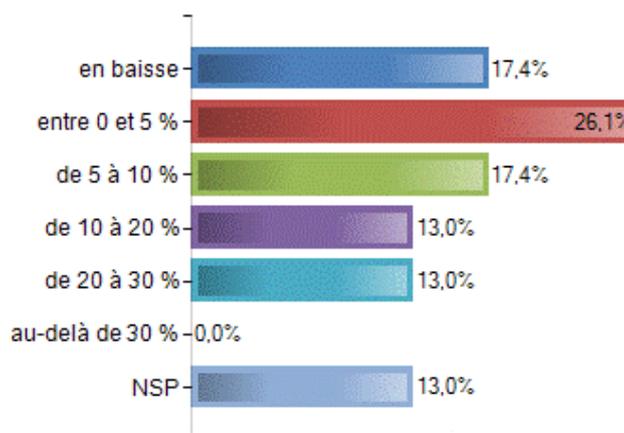


- **3 responsables des entreprises adhérentes à la FIGEC sur 4 anticipent que le taux de recouvrement de créances inter-entreprises baissera dans une proportion supérieure à-10 points.** C'est même plus d'un responsable sur 3 qui anticipe que ce taux, symptomatique de difficultés de paiements que les entreprises pourraient rencontrer, baissera de plus de 20 points par rapport à la situation pré-Covid. Si cette anticipation venait à se vérifier, les abandons de créances pourraient s'accroître fortement, fragilisant en conséquence la situation de bilan des créanciers.
- **La dégradation attendue du taux de recouvrement des créances sur les ménages (B to C) demeure bien plus faible que dans le cas des créances en B to B.** 70 % des entreprises du secteur anticipent que ce ratio baisserait dans une proportion comprise entre 0 et -20 %. Notons toutefois que ce ratio était de 60 % dans l'enquête réalisée fin juin, signe d'une fragilisation perçue de la situation des ménages. Ce sont 13 % des chefs d'entreprise qui s'attendent à ce que le taux de recouvrement de créances en B to C se dégrade de plus de 20 points, à comparer à 35 % dans le cas des créances B to B.



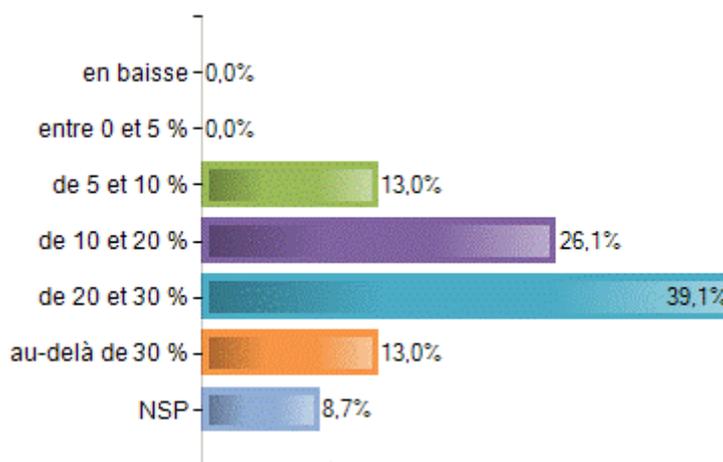
- **Le nombre de dépôts de bilan d'entreprise est en progression mais à petite vitesse.** 61 % des répondants estiment que sa hausse est inférieure à 10 % par rapport au même mois de l'année précédente, voire en baisse. Cette proportion était de 56 % dans l'enquête réalisée en juin dernier. Ils sont 26 % à estimer que cette hausse est supérieure à 10 %.

Au cours du mois écoulé et relativement au même mois de l'année précédente, à quel pourcentage estimez-vous l'évolution du nombre de dépôts de bilan ?



- Les anticipations d'évolution des dépôts de bilan que formulent les chefs d'entreprises adhérentes à la FIGEC bougent assez peu d'une enquête sur l'autre. Ils sont 39 % à anticiper une hausse comprise entre 20 et 30 % de ce nombre. Cette proportion était de 37 % en juin. Si aucun d'entre eux n'attend de baisse ni même de progression des dépôts de bilan limitée à seulement 5 %, ils sont 39 % à attendre une progression comprise entre 5 et 20 %. Cette proportion était déjà de cet ordre lors de la précédente enquête. La proportion de ceux qui attendent une hausse des dépôts de bilan supérieure à 30 % recule en revanche un peu pour revenir à 13 %.

Quelle sera l'évolution du nombre de dépôts de bilan des entreprises dans les 12 prochains mois ?



La Gestion du Risque Client, levier de croissance pour l'économie française

Chiffres clés, chaque année, en France :

- le crédit inter-entreprises représente quelque **672 milliards d'euros**. C'est malheureusement la première source « gratuite » de financement des entreprises, **trois fois supérieure** au crédit bancaire de trésorerie,
- **56 milliards d'euros**, montant total du passage en pertes pour **créances impayées**,
- **90 % des sommes recouvrées** par les professionnels du recouvrement le sont à **l'amiable**,
- en cas d'impayé, près de **9 entreprises débitrices** sur 10 et **plus de 8 particuliers débiteurs** sur 10 sont en réalité **solvables**,
- **25 % des défaillances** sont dus à des retards ou à des défauts de paiement,
- ce qui représente environ **300 000 emplois menacés**.

Nos métiers, vitaux pour la croissance des entreprises françaises :

➤ Information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance

Ces sociétés collectent, analysent, fiabilisent, rendent exploitable les **données issues de multiples sources** : publiques, économiques et financières, privées... et délivrent aux différents acteurs économiques (entreprises de toutes tailles, banques, assurances, administrations, collectivités...) des solutions d'information à valeur ajoutée pour prendre des décisions éclairées de crédit.

Elles sécurisent le **crédit inter-entreprises** : crédit que les entreprises s'accordent entre elles par le biais des délais de paiement consentis, représentant **près de 30 % du PIB**. C'est une source de financement importante pour les entreprises mais non sans risque pour les fournisseurs. Raison pour laquelle il est nécessaire et légitime pour eux de savoir avec qui ils contractent.

Elles réduisent également les **délais de paiement** et diminuent le risque de défaillance.

➤ Médiation financière - Recouvrement et acquisition de créances

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les **acteurs de l'économie**, pour tous les secteurs d'activité (fournisseurs de biens et services divers, fournisseurs d'énergie, de téléphonie, transporteurs, banques et établissements financiers, assureurs...), pour le compte de grandes entreprises, mais également de structures beaucoup moins importantes telles que TPE, PME et ETI.

Certaines de ces entreprises se sont spécialisées dans l'acquisition de portefeuilles de créances cédées le plus souvent par des établissements financiers et en assurent ensuite le recouvrement pour leur propre compte.

➤ Enquête civile

Ces sociétés fournissent une offre de service permettant à leurs clients de **localiser leurs débiteurs disparus** et d'étudier leur environnement économique. Cette activité s'ouvre aussi à des besoins comme la **déshérence** des contrats d'assurance vie, les comptes bancaires inactifs, les plis non distribuables...

Ces entreprises et leurs enquêteurs sont strictement réglementés et doivent avoir une autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS.

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française.

Nos entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année.

Contact : Sébastien Bouchindhomme - sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01